

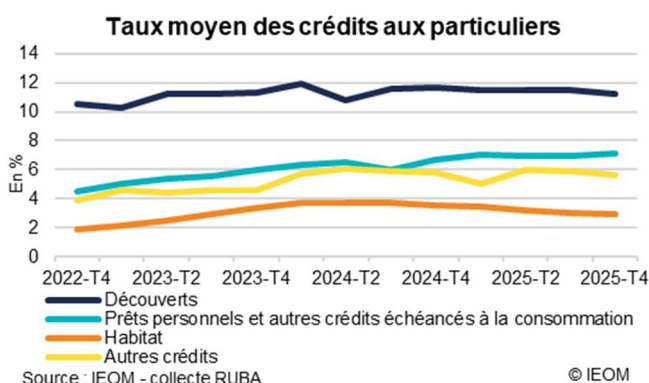
CONJONCTURE FINANCIÈRE

Taux des crédits aux particuliers Polynésie française 4^e trimestre 2025

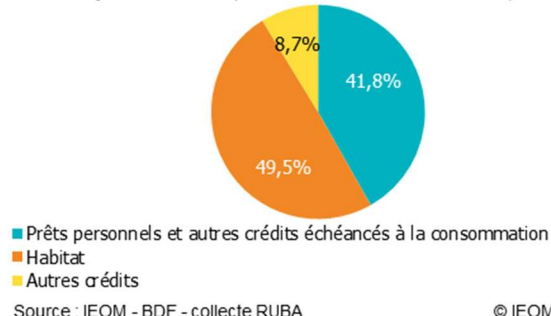
Le taux moyen des crédits à l'habitat diminue à nouveau

- Le taux moyen des **découverts**, 11,26 %, se contracte de 20 points de bas (pb) sur trois mois.
- Le taux moyen des **prêts personnels et autres crédits à la consommation** augmente légèrement (+13 pb) pour franchir la barre des 7 %, à 7,09 %.
- Inversement, le taux moyen des **crédits à l'habitat** diminue de 11 pb pour passer en dessous de 3 % pour la première fois depuis deux ans, à 2,9 %.
- Les taux pratiqués en Polynésie française sont plus élevés qu'en Nouvelle-Calédonie et en France entière, sauf pour le crédit à l'habitat où le taux moyen est le plus faible.

Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française



Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur 1 an, hors découverts)

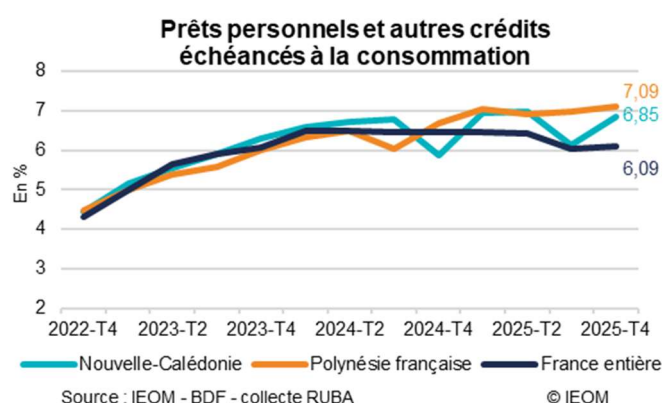
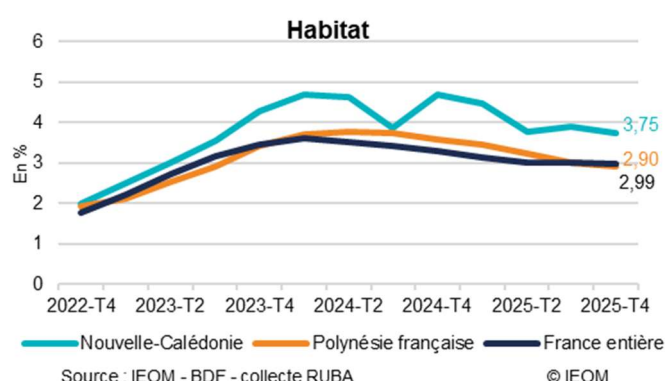
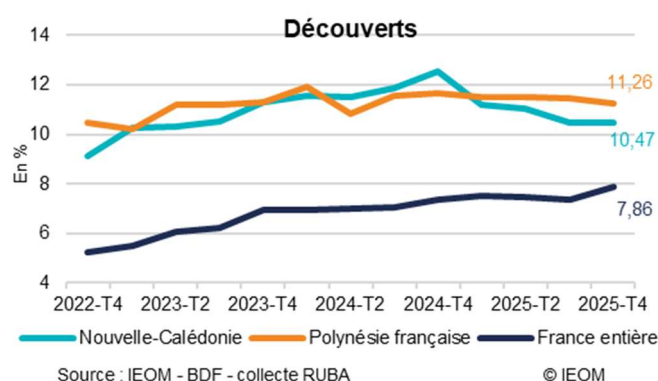


Taux moyen débiteurs en %		2024-T3	2024-T4	2025-T1	2025-T2	2025-T3	2025-T4	Variations (en pnb)	
Polynésie française	Découverts	11,55	11,65	11,48	11,52	11,46	11,26	-39	-20
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	6,03	6,69	7,05	6,91	6,96	7,09	40	13
	Habitat	3,73	3,57	3,45	3,22	3,01	2,90	-67	-11
France entière	Découverts	7,03	7,38	7,52	7,45	7,37	7,86	48	49
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	6,44	6,46	6,45	6,43	6,04	6,09	-37	5
	Habitat	3,42	3,28	3,13	3,01	3,01	2,99	-29	-2

Source : IEOM - BDF - Collecte RUBA

© IEOM

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Méthodologie

La collecte est réalisée auprès des établissements bancaires et des sociétés financières exerçant leur activité en Polynésie française. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de Polynésie française exploite environ 120 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE) correspondant à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancée (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : T. BELTRAND ■ Responsable de la rédaction : D. BRUNEL

Rédactrice : C. CHAUMINE ■ Éditeur : IEOM